



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



Certificat n°200-INSP

Bruxelles : 126, b°12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles
Hainaut : 2 - Parc Initialis - rue Descartes - 7000 Mons
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78
Tél : 06 532 15 51 Fax : 06 532 15 77
Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

cibic@skynet.be

N° 3300

CONFIDENTIEL

N° de rapport : 2209062401 Rapport d'inspection - Installation électrique BT / TBT existante

Concerne : Rue de Chaussee

Demandeur :

Personne sur place : code EAN de l'installation :

Adresse de la visite : Bd Emile Berckstaël 360 a 1020 BXL

Date de visite : 24/06/09 Date d'émission : 24/06/2009 Références client :

Référentiel réglementaire : RGIE art. 276 avec emploi des dérogations ☒ de l'art. 271 bis ☐ de l'art. 278

Référentiel procédure CIB-asbl : PRO INS E 11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : ☐ ...
☒ 3N400 V ☒ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V

Protection générale du branchement : 40 A
Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 9

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	☒		
Etat du matériel électrique installé	☒		
Mesures de protection contre les contacts directs	☒		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	☒		
Note : différentiel ☒ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	☒		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	☒		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	☒		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	☒		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	☒		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	☒		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : <u>10</u> MΩ	☒		
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>21</u> Ω	☒		

Identification des appareils de mesure : CIB-E-MEI-04 ; CIB-E-MET-26 ; CIB-E-TEC-13 ; CIB-E-MUL-22

Manquements / Notes :

rien

Conclusion :

☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.

☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant la :

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la remise en usage de l'installation.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour CIB : CIB-BIC

CONTROLES AGREES
JEAN PAISANTZIS
0475 / 95 40 61

Nom et visa du demandeur pour réception :

Besenard

